

**Département de la Gironde**  
**S.I.E.A. DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à 17h00, le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué le 27 novembre 2025 s'est réuni à la Communauté des communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, 51 Chemin du Port de l'Homme à Latresne.

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 11

Présents : Mme CARLOTTO, MM. AUBY, CRISTOFOLI, FAYE, GRANGIER, GUILLEMOT, JOKIEL, LE PROUX, PAGES, POINTET.

Excusés : Mmes COUTY, RECROSIO, VACHEYROUX, MM. BONNAYZE (donne pouvoir à M. GUILLEMOT), DONNEUX, JANSONNIE, MALDONADO, MODET.

Secrétaire de séance : Mme PEYRINAUD

**OBJET : Tarifs eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif 2026**

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs en 2026 afin de préserver en bon état le patrimoine du SIEA et de maintenir le rendement en renouvelant les réseaux.

Monsieur le Président remercie les élus ayant participé à la commission des tarifs et plus particulièrement Monsieur Cristofoli ayant établi le tableau qui servira de base pour déterminer les tarifs dans les exercices à venir.

Monsieur Cristofoli prend la parole à son tour pour apporter son éclairage sur le tableau présenté.

Monsieur le Président propose donc les tarifs suivants pour l'exercice 2026 :

**EAU POTABLE**

	Abonnement annuel en euros H.T	Prix au m <sup>3</sup> en euros H.T
Consommation jusqu'à 120 m <sup>3</sup>	78,75	1,785
Consommation de 121 m <sup>3</sup> à 500 m <sup>3</sup>	78,75	1,89
Consommation de 500 m <sup>3</sup> à 1 000 m <sup>3</sup>	78,75	1,995
Consommation > 1 000 m <sup>3</sup>	78,75	2,10

**Frais d'accès au service** : 57,50 € H.T.

**Les abonnés non-mensualisés ayant un trop perçu inférieur à 50 € T.T.C. ne font pas l'objet d'un remboursement mais d'un avoir reporté sur l'année N+1**

**Pénalités pour vol d'eau, manipulation du compteur, infractions caractérisées**

Tout vol d'eau constaté par un agent du service de l'eau fera l'objet d'un remplacement du compteur ; Le vol d'eau sera sanctionné par : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La facturation du cout du remplacement du compteur correspondant</li> <li>2. Un volume forfaitaire (en m<sup>3</sup>) facturé au tarif en vigueur à la date du vol constaté (eau +assainissement + taxes et redevances comprises)</li> </ol>	1- Selon diamètre du compteur 2- Volume forfaitaire
Diamètre 15 mm	300 m <sup>3</sup>
Diamètre 20 mm	400 m <sup>3</sup>
Diamètre 30 mm	600 m <sup>3</sup>
Diamètre 40 mm	800 m <sup>3</sup>
Diamètre 50 mm	1 000 m <sup>3</sup>
Diamètre 60 mm	1 200 m <sup>3</sup>
Diamètre 80 mm	1 600 m <sup>3</sup>
Diamètre 100 mm	2 000 m <sup>3</sup>
Diamètre 125 mm	2 500 m <sup>3</sup>

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

	Abonnement annuel en euros H.T	Prix au m3 en euros H.T
Consommation jusqu'à 1 000 m <sup>3</sup>	90,00	2,33
Consommation > 1 000 m <sup>3</sup>	90,00	2.53

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONTROLE DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE VENTE IMMOBILIERE OU D'UN BRANCHEMENT NEUF**

	Tarifs en euros HT
Contrôle de conformité jusqu'à 6 pièces	125
Contrôle de conformité au-delà de 6 pièces	Montant de base ajouté de 15 € par pièce supplémentaire
RDV non honoré	50
Contre visite suite à des travaux réalisés après le contrôle de conformité jusqu'à 6 pièces	75
Contre visite suite à des travaux réalisés après le contrôle de conformité au-delà de 6 pièces	Montant de base ajouté de 15 € par pièce supplémentaire Ou tarif horaire délibéré si les tests d'écoulement ne sont pas réalisés
Ré-édition d'un rapport	12,5

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- ✓ Contrôle de bon fonctionnement : 110,00 € H.T,
- ✓ Contrôle diagnostic immobilier : 160,00 H.T,
- ✓ Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter : 295,00 € H.T (décomposé : - 95,00 € H.T lorsque l'attestation de visite est signée, - 200,00 € après avis sur la conformité),
- ✓ Ré-édition d'un rapport (diagnostic, conformité, ...) : 12,50 € HT
- ✓ Majoration en cas d'obstacle des missions du contrôle du SPANC, code de la santé publique (article L1331-8) :  
Cette majoration évolutive sera comme suit :  
N\* : 200% soit (montant du contrôle + montant TVA) + 2x montant du contrôle HT  
N\*+1 et les suivantes : 400% soit (montant du contrôle + montant TVA) + 4x montant du contrôle HT  
\* : N étant considéré comme l'année de l'envoi du premier courrier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, vote en faveur de ces tarifs.

Résultat du vote :	Pour	11
	Contre	0
	Abstention	0

Cambes, le 04 décembre 2025

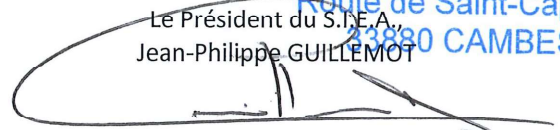
Pour copie conforme,

S.I.E.A. des Portes de l'Entre-deux-Mers  
Route de Saint-Caprais  
23880 CAMBES

La secrétaire de séance  
Sandrine PEYRINAUD



Le Président du S.I.E.A.  
Jean-Philippe GUILLEMOT



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 033-200039840-20251204-2025\_043-DE